

NANTES, le 1^{er} mars 2022

COMITÉ
RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents de
clubs concernés

**AS Ponts de Cé – Cercle St Paul de Rezé –
La Nantaise –**

Réf. : LLR/DA N°211.22

FINALE REGIONALE GYMNASTIQUE ACROBATIQUE CATEGORIES FEDERAL

Date : DIMANCHE 20 MARS 2022

Lieu : Salle Gym Agglo - 83 rue de la Prévôté - Saint Lambert des Levées - 49400 SAUMUR

REGLEMENTATION :

Les Forfaits sont à signaler 8 jours avant la compétition sur Gymengage

PROTOCOLE SANITAIRE (évolution possible à tout moment)

Les personnes de plus de 12 ans et 2 mois et de moins de 16 ans, devront présenter un **Pass**

Sanitaire :

- ✓ Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet.
- ✓ Certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et moins de 4 mois
- ✓ Un test RT-PCR ou antigénique de moins de 24h
- ✓ Un certificat de contre-indication médicale à la vaccination établi par l'assurance maladie

Toutes les personnes de 16 et plus, (quelques soit leur statut (organisateur, accompagnateur, public, entraîneur, juges etc...)) devront quant à eux présenter leur **Pass Vaccinal** :

- ✓ Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles.
- ✓ Certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et moins de 4 mois
- ✓ Un certificat de contre-indication médicale à la vaccination établi par l'assurance maladie

*L'application TAC Vérif doit afficher « Valide » au scan du QRCode pour obtenir le droit d'entrée.
Aucune dérogation ne sera acceptée.*

ENGAGEMENTS : **A régler IMPERATIVEMENT avant la compétition**

Le **droit d'engagement** s'élève à **32.00 € par DUO/TRIO/QUATUOR**. Les clubs conventionnés bénéficient d'une ristourne de 35%. La facture générée par Engagym ne sait actuellement pas tenir compte de cette ristourne, aussi il appartient au trésorier des clubs conventionnés de l'appliquer eux même pour calculer le montant de leur règlement. En fin de saison le Trésorier Régional adressera à chaque club un justificatif comptable des montants effectivement réglés.

ATTENTION : Bien que la licence soit dématérialisée, la réglementation sportive impose un contrôle des licences systématique (avec photo) à chaque compétition. Vous devrez les présenter pour vérification le jour de la compétition, en format électronique (PDF) de préférence (fichier généré depuis engagym).

Prévoir la possibilité d'¼ d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

JUGEMENT :

- Le coupon-réponse juge est à adresser pour le **12 mars 2022** à gac@ffgympaysdelaloire.fr
- **Tenues des juges** : tailleur ou pantalon + veste noir, chemise blanche, chaussures noires
- Amende de 200 € pour absence de juge (à régler sur place)
- Toute tenue non respectée entraîne l'interdiction de juger et donc une amende pour absence de juge. Livret de juge obligatoire
- Il est demandé aux clubs d'engager 1 ou 2 de juges sur la compétition (voir coupon-réponse).
à réception de vos coupons la composition du jury vous sera adressée par mail dans les jours précédant la compétition.
- Réunion du jury : **9 h30** – Présence obligatoire

MUSIQUE :

Vous devez **télécharger les musiques sur DJGym** avant le samedi 12 mars délai de rigueur **et vous munir d'un double de vos musiques sur clé USB**

CARTES DE COMPETITION :

Les cartes de compétition seront données lors de la réunion juge. Il est conseillé d'utiliser l'application Android GAC Feuilles de match faciles.

Les cartes sont téléchargeables sur le site de la Fédération à l'adresse :

https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Base_documentaire_competition/GAC

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Régional



Luc LE ROY